

Prendre en main le quotidien

Waltensburg, commune grisonne en amont d'Ilanz; 400 habitants sur une terrasse ensoleillée à 100 mètres d'altitude au-dessus du Rhin. Son sort est commun à de nombreux villages de montagne: le dépeuplement. Les jeunes apprennent un métier mais ne trouvent pas à l'exercer sur place; ils se rendent à Coire et à Zurich et ne rentrent qu'en fin de semaine. Waltensburg revit pour le week-end: le chœur d'hommes répète le vendredi soir, le chœur mixte le samedi soir. Mais lorsqu'ils se marient, ces demi-citadins se fixent définitivement à la ville.

Le tourisme pourrait être un complément intéressant pour l'économie locale. En fait, la commune y a pensé puisqu'avec deux communes voisines elle a installé un télécabine et des téléskis. D'autre part, à la suite d'un remaniement foncier, 15000 m² équipés — ce qui a coûté cher à la collectivité — sont destinés à la construction.

Reste à savoir à qui ce développement va profiter! Les candidats sont nombreux.

L'exécutif communal se laisse tout d'abord convaincre par une société allemande qui se propose de poser là cinquante maisons préfabriquées importées. Refus de justesse de l'assemblée communale qui adopte une motion pour que la commune édifie elle-même une pension de 80 à 100 lits. Les motionnaires, des jeunes, posent la question du genre de tourisme qu'il faut favoriser en fonction du maintien et du développement d'activités économiques diversifiées dans la région.

Puis c'est le projet d'un bureau saint-gallois — 30 maisons et un hôtel — qui est à son tour rejeté: le financement n'est pas prévu et l'engagement d'entreprises locales est exclu à cause des délais de construction très courts.

L'opposition propose alors qu'on s'adresse à

la section d'architecture du Polytechnicum. L'accord se fait: un enseignant met ce thème au programme et promet un projet pour la fin de l'année; la commune pour sa part renonce à vendre des parcelles pendant cette période, ou si elle le fait exceptionnellement, l'acquéreur doit être lié par contrat aux plans du Poly.

Le 14 juillet 1978 l'assemblée communale se réunit pour prendre connaissance des diverses solutions proposées par les étudiants zurichois. Caractéristiques du projet: intégration du nouvel ensemble au village existant (pas de "ghetto"), emprise minimale sur le sol. Les Zurichois insistent sur le fait que Waltensburg ne doit pas gaspiller son capital — le terrain ne devrait être cédé qu'en droit de superficie et le site protégé par un plan de développement contrôlé par les habitants eux-mêmes —. Ce soir-là aucune décision n'est prise.

À la même époque, les citoyens les plus entrepreneurs et qui sentent les réticences des autorités, décident de créer une coopérative dans le but de financer tout d'abord la construction d'une pension, puis de maisons de vacances et la rénovation d'anciens bâtiments du village. Très rapidement plus de 100 personnes y ont adhéré en versant une part de 1200 francs (1). Le dialogue avec les architectes zurichois, la discussion sur les plans et les maquettes ont créé une dynamique parmi les habitants; les idées circulent: on parle de tourisme populaire mieux étalé au cours de l'année, de la pension villageoise comme lieu de rencontre entre la ville et la montagne; on travaille sur des modes de construction et de rénovation intensifs.

À Waltensburg grâce à certaines "mauvaises têtes" qui ont su résister aux solutions normales, courantes, les conditions existent pour un développement démocratiquement choisi par les citoyens.

1) La coopérative n'est pas réservée aux habitants de Waltensburg! Adresse utile: Corporaziun Chigiosch, Caum postal 20, 7199 Waltensburg.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 468 21 septembre 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Jacques Schilt

468

Théâtre lausannois : de la pièce au feuilleton

Le difficile débat sur l'organisation du théâtre ne date pas d'hier, bien entendu ; mais le climat économique pèse aujourd'hui sur les conditions de création au point que les questions classiques, telles que la forme du soutien de la collectivité ou la définition du statut des comédiens, semblent encore plus aiguës et délicates.

A Lausanne, dans ces conditions, une certaine incohérence de la politique officielle dans ce secteur culturel apparaît peu à peu fait insupportable. A Genève également, malgré un engagement plus considérable des fonds publics, des lézardes se creusent sur une façade intéressante (cf. D. Jeannet dans le "Journal de Ge-

Lova Golovtchiner : jouons cartes sur table !

Pas très inspiré votre auteur dramatique, Jean-Jacques Schilt, dans la (mauvaise) pièce qu'il a commise sur les démêlés du T'Act et du Fonds du théâtre en Suisse romande. Des informations unilatérales, un manichéisme rappelant les grandes heures du mélo, un certain art d'esquiver les véritables problèmes. La querelle juridique opposant les deux parties ne manque certes pas de piquant mais elle ne rend nullement compte de la réalité de la situation théâtrale vaudoise.

Essayons, si vous le permettez, d'apporter un peu de clarté à un débat qui s'épaissit d'année en année.

Une importante précision tout d'abord : contrairement à la formulation curieusement inexacte du Fonds du théâtre, les subventions accordées aux petits théâtres ne sont évidemment pas destinées à un seul spectacle mais à l'animation de l'ensemble de la saison. Nuance pas négligeable pour qui doit assurer huit mois d'activité avec Fr. 70.000.—...

neve", 16/17. 9. 78). Ailleurs en Suisse romande, des mises en gardes semblables (1). Dans ces colonnes (DP 466), nous tentions, il y a peu, d'éclairer un aspect bien précis du problème. Avec l'espoir que de là, et de proche en proche, il serait possible de mettre un peu de lumière sur l'ensemble de la situation. Lova Golovtchiner, directeur du théâtre Boulimie à Lausanne, a reconnu, dans cette démarche, les propos — auxquels nous nous associons — de Jean-Jacques Schilt (en tant que conseiller communal, il avait, dans une perspective semblable, interpellé la Municipalité lausannoise). Il lui répond ci-dessous (intertitre de la rédaction) (Réd.).

1) A titre de comparaison, voir par exemple le dossier du "Monde" sur le théâtre en France, Coll. Dossiers et documents, No 46, décembre 1977.

M. Schilt accuse le comité du Fonds de n'en faire qu'à sa tête puisque au mépris du règlement, il octroie ses libéralités à ceux-là mêmes qui en ont déjà été les bénéficiaires. Il y a là un côté systématique qui hante l'esprit d'aventure du bon fonctionnaire qu'est M. Schilt... (Et si le Département de l'instruction publique innovait subitement en disant : "Cher M. Schilt, votre performance pédagogique cette saison... euh...onn'arienpouvous l'année prochaine!"). Je ne vois vraiment pas au nom de quoi le Fonds devrait couper les vivres d'un directeur auquel il n'a aucune faute professionnelle à reprocher.

Et puis, en dépit de tous les mythes petits-bourgeois sur l'Artiste, l'insécurité fondamentale et l'absence d'argent n'ont jamais été, en matière théâtrale, des facteurs décisifs de créativité.

Disons simplement que si le Fonds ne renouvelle ni n'élargit sa clientèle, c'est que celle-ci, à ses yeux, n'a pas mérité et que d'autre part les ressources financières du Fonds ne lui permettent pas d'accepter les demandes de nouveaux requérants. C'est élémentaire et cela figure même dans le règlement du dit Fonds.

Un peu plus loin, M. Schilt affirme que la continuité des troupes — que le comité du Fonds entend préserver — ne recouvre aucune réalité. Suit un exemple concernant l'emploi des comédiens au théâtre de Vidy. Erreur ! Si M. Schilt enquêtait un peu plus sérieusement, il s'apercevrait que cette continuité n'est au contraire nullement imaginaire pour les cinq autres troupes subventionnées. Et que, de surcroît, cette notion de continuité s'applique tout aussi bien à l'activité d'un théâtre que d'une troupe proprement dite.

M. Schilt fait également une courte allusion à la "coordination réelle des spectacles quant à leur période et à leur programme". Mesure-t-il ce que recouvre dans la pratique quotidienne un concept aussi flou que celui de "coordination" ? Et est-il sûr qu'elle n'existe pas dans certains domaines ?

C'est naturellement la composition du comité du Fonds qui suscite les remarques les plus vives de la part de votre "spécialiste" de service. Ici, des délégués qui ne représentent qu'eux-mêmes ; là, un parti libéral occupant une place sans commune mesure avec son importance politique. Peut-être. Une représentation plus étoffée de la gauche serait en effet souhaitable pour autant que ses délégués se montrent plus actifs et résolus que le municipal socialiste qui siège (ou ne siège pas) actuellement au Fonds. On ne transforme pas le monde par le désenchantement et la torpeur distancée... Je crains bien que pour l'heure, et malgré tous les maux dont souffre le fonctionnement du Fonds et sur lesquels nous reviendrons plus loin, le problème ne soit pas directement lié à la composition de cet organe de subventionnement. Ce sont les limites des moyens financiers du Fonds qui dessinent le profil de sa politique. Il y a de l'ingénuité à déceler une volonté d'écartier à tout prix le T'Act alors que celui-ci — rassurant retour des choses — sous l'étiquette CDL (Centre dramatique de Lausanne établi à Vidy) et par comédiens, décorateurs et metteur en scène interposés, bénéficie largement de la subvention accordée à Vidy ! A cet égard, le prochain "Volpone" du CDL sera pour l'es-

sentiel une production du T'Act. Un projet qui a dû échapper à la vigilance machiavélique du Fonds...

Cela dit, il convient de dénoncer, comme l'ont fait inlassablement depuis des années les directeurs de théâtre lausannois les carences du Fonds du théâtre: inadéquation des méthodes de subventionnement, ignorance de la praxis théâtrale, incapacité de réviser un règlement suranné, immobilisme, refus de la transparence et de l'efficacité. Le fait que le Fonds ait été incapable de formuler réglementairement son légitime refus — légitime dans la situation financière actuelle — d'accorder une aide au T'Act prouve l'ampleur du mal (Et on s'abstiendra charitablement d'ironiser sur l'influence au sein du Fonds des représentants de l'Etat qui réussissent à trois reprises à se faire désavouer par leur propre patron, le Conseil d'Etat vaudois...).

Un Fonds du théâtre régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté, pourrait jouer un rôle moteur dans la vie culturelle de ce canton. De cet espèce de tribunal bonasse et exangue qu'il est actuellement, il pourrait devenir un véritable partemaire, "actif" et stimulateur.

Les urgences

Enfin, tentons brièvement et en quelques points, hors de toutes péripéties juridiques et si significatives qu'elles soient, de décrire les problèmes que le théâtre lausannois et vaudois pose de façon urgente aux autorités (Soyons honnête: certains de ces points ont été relevés par M. Schilt).

1. L'Etat et la commune de Lausanne doivent rétablir pour les prochaines années un cadre financier dans lequel s'inscriront les activités théâtrales.

2. En fonction de ces limites financières impératives, il s'agira de déterminer le nombre de troupes ou de théâtres qu'il est décemment possible de faire vivre.

3. Pour estimer le "minimum vital" nécessaire à ces troupes ou à ces théâtres, on prendra en compte les indications financières fournies par les théâtres genevois. L'incessante circulation des comédiens entre Genève et Lausanne impose expressément une harmonisation des salaires. Cette harmonisation est pour le moment un voeu pie quand on songe que le Nouveau Théâtre de Poche de Genève reçoit une subvention quatre fois plus élevée que celle allouée aux théâtres de poche lausannois!

4. Ces disparités en matière de salaires existent également entre le CDL et les théâtres de poche lausannois; elles sont génératrices de difficultés et de tensions de plus en plus graves.

5. La conséquence directe de ce qui précède est que les autorités ne peuvent pas plus longtemps différer l'heure des choix, et implicitement, celle de la définition d'une véritable politique théâtrale. Jusqu'à présent, malgré une déclaration très nette du syndic de Lausanne lors d'un débat télévisé, c'est le saupoudrage qui a prévalu. Peut-on vraiment continuer à entretenir dans une misère à peine voilée six troupes et, en même temps, feindre de tendre une main compatissante à de nouveaux solliciteurs (Aujourd'hui le T'Act, demain les comédiens groupés autour de Philippe Mentha dans le lieu impressionnant que la Ville de Lausanne a mis à leur disposition dans l'ancienne usine à gaz de Malley — étant bien entendu que ce n'est pas la qualité du travail de ces deux compagnies qui est en cause)?

En passant, on se permettra de souhaiter qu'au sein de la Municipalité lausannoise on ne règle pas certains comptes en se jetant de nouveaux projets théâtraux dans les jambes.

Six troupes, pourquoi pas huit ou onze ou treize? Lausanne est en passe de figurer au Guinness, rubrique des records culturels.

6. Dans l'élaboration de cette politique théâtrale plus restrictive parce que plus respectueuse des besoins financiers réels, on ne manquera pas de considérer la situation pléthorique qui est celle de la culture à Lausanne.

7. Au chapitre des sources de financement, ce serpent de mer qu'est la contribution des com-

munes qui entourent Lausanne devra être enfin abordé et maîtrisé.

Ce ne sont évidemment là que quelques éléments, mais pas des moindres, autour desquels tout débat sérieux sur le théâtre doit nécessairement s'articuler. Que M. Schilt soit remercié de m'avoir donné l'occasion de les rappeler dans ces colonnes hospitalières!

Lova Golovtchiner

L'HEURE DES CHOIX

Pas content, le directeur-producteur-auteur-acteur Lova Golovtchiner!

Une réponse bien sévère pour un humoriste. Serait-ce qu'il existe des sujets sur lesquels "on" ne plaisante pas?

Face à l'avis de ce spécialiste, l'amateur ne peut que s'incliner... et se taire. Mais, les premières lignes de mauvaise humeur passées, force est de constater que nous sommes d'accord sur l'essentiel:

— les carences du Fonds du théâtre ("inadéquation des méthodes de subventionnement, incapacité de réviser un règlement suranné, refus de la transparence"), la nécessité de transformer cette institution ("un Fonds régénéré, restructuré, rééquilibré, plus proche des créateurs, plus curieux de ce qui se passe dans les théâtres, doté d'un règlement clarifié et adapté");

— la nécessité d'obtenir des communes voisines de Lausanne qu'elles fassent — enfin — leur part;

— et surtout, la nécessité de définir une politique théâtrale — "les autorités ne peuvent pas différer plus longtemps l'heure des choix" — au risque de remettre en question des situations acquises.

Bref, je suis heureux que ma mauvaise pièce ouvre, fût-ce vivement, un débat sur le théâtre dans ces colonnes. Etait-il indispensable cependant que M. Golovtchiner prenne ici avec un tel acharnement la défense du comité du Fonds du théâtre que le Conseil d'Etat lui-même a dû désavouer à plusieurs reprises?

J.-J. S.

Hôpitaux « généraux » dans le canton de Vaud : en moyenne mille lits vides par jour

Il n'est plus question, depuis que le système de santé suisse fait l'objet d'examen attentifs, de passer sous silence le poids financier et social de la médecine hospitalière. Et d'examiner d'un oeil critique une tendance nette à l'"hospitalocentrisme", cette habitude d'organiser tous les soins autour des hôpitaux; et de dénoncer les coûts croissants inhérents au développement des hôpitaux. Une saine réaction, sans doute! Mais il faut admettre que les données manquent encore, ou restent malheureusement confidentielles, qui permettraient d'envisager concrètement des remèdes à cette sorte de maladie de la médecine. Dans cette perspective, la publication (août 1978) — pour la troisième année consécutive — d'un fascicule de "statistiques hospitalières" par la Commission cantonale vaudoise de statistiques sanitaires présente un intérêt exceptionnel. Quelques faits et enseignements!

Des chiffres tout d'abord. Dans le canton de Vaud, le nombre de lits, Centre hospitalier universitaire, hôpitaux de zone et hôpitaux régionaux, était d'environ 3.300 en 1975 et d'environ 3.100 en 1977. Soit une diminution, en l'espace de deux ans, de quelque 200 lits. Dans le détail: le CHUV en compte une quarantaine de moins (près de 1300 en 1977), les hôpitaux de zone, une septantaine (environ 1360 en 1977), les hôpitaux régionaux enregistrant, quant à eux, la plus forte diminution, une centaine de lits (450 au total en 1977, certaines sections ayant été converties en services gériatriques).

Dans la foulée, si on peut dire, le nombre de "journées" a baissé de près de 5 pour cent (la durée moyenne de séjour a diminué d'environ un jour). Là, une précision importante: des établissements gériatriques ont été construits ou vont probablement l'être encore dans le canton de Vaud qui a pris une option de décentralisation judicieuse à cet égard; et c'est la disponibilité de lits dans ces établissements

qui a aussi contribué à faire baisser le nombre des "journées" dans les établissements généraux, dont les soins sont plus spécifiques et, à un degré de gravité comparable chez les malades chroniques, plus coûteux.

Ces données méritent commentaire. Voyez par exemple les "résultats" enregistrés à l'hôpital de Morges, de construction récente, où on note une diminution du total de lits de 18 unités. Sans vouloir porter une appréciation ici sur la gestion de cet établissement, on est en droit de se demander si cette baisse est le signe d'une adaptation judicieuse à la demande ou seulement un artifice pour "améliorer" la statistique d'occupation. Cette interrogation, qui peut paraître brutale, est légitime: il faut admettre que les progrès des techniques médicales permettent de diminuer la durée des séjours dans les hôpitaux; et pourtant, c'est une vérité d'expérience que la durée moyenne diminue moins rapidement quand, en nombre élevé, des lits sont inoccupés... On dira que ces lits vides occasionnent des coûts supplémentaires pour la collectivité! A première vue peut-être: des comités d'hôpitaux apprécient souvent le fonctionnement de leur établissement au nombre de "journées" de malades et à la "bonne occupation des lits"; ce raisonnement est d'ailleurs encouragé par l'usage du paiement forfaitaire à la journée: plus il y a de "journées", et plus l'hôpital encaisse et plus le chiffre d'affaires devient imposant!

"Grâce à Dieu, il est plein!"

En réalité, il faudrait se réjouir d'une diminution du nombre des "journées", dont le corollaire immédiat est un moindre besoin en lits, qui permet d'envisager des économies d'investissement pour le futur. Faisons un sort à cette obsession de l'expansion! Il est vrai que, tout en diminuant le coût global des dépenses hospitalières, une diminution du nombre des

"journées" tend à accroître le montant du prix par jour... mais cette appréciation est sommaire car elle se justifie que par rapport à une notion économique — le coût par jour — qui, elle, reste liée d'abord au commerce de la santé. Une illustration de cette aberration? On demandait à l'économiste d'une maison de handicapés mentaux comment fonctionnait l'établissement dont il avait la charge: "Grâce à Dieu, il est plein, ce qui permet d'envisager son agrandissement"!

VAUD: HOSPITALISATION 1975 - 1977

Vaud	1975	1976	1977
Lits	3.316	3.203	3.109
Admission (Sorties)	56.627	56.636	57.424
Journées	864.926	827.060	824.082
Séjour moyen	14,3 (1)	13,6	13,4
Taux d'occupation	66,8 (1)	65,9	67,6
Soit en moyenne (par jour)			
Lits occupés	2.215	2.111	2.102
Lits vides	1.101	1.092	1.007

(1) Taux et durée calculés selon les mêmes critères qu'en 1976 et 1977. Le nombre de journées facturées comprend le jour d'arrivée et le jour de départ contrairement, pour prendre un exemple classique, à l'hôtellerie dont les statistiques dénombrent les nuitées.

Les statistiques sanitaires que nous examinons permettent de faire le point sur un autre chapitre controversé du système hospitalier en vigueur: le taux d'occupation des hôpitaux. D'emblée, il apparaît que ce taux est faible, très faible. L'analyse des chiffres bruts impose bien sûr une certaine réserve: on ne peut dire avec certitude si un certain pourcentage de lits vides tient à une fluctuation très prononcée du nombre de malades présents d'un jour à l'autre; on ne peut non plus estimer très précisément la réserve de lits indispensables; il n'empêche: la Commission cantonale des statistiques présente de bien intéressants et révélateurs graphiques.

Ainsi au CHUV, sur 1297 lits, le nombre moyen de lits occupés est de 902 en 1977. Le mini-

mum atteint: 692; et pendant les fêtes de fin d'année, pendant les week-ends des mois d'été, certains jours culminent à 750 malades présents. Ces cas particuliers sont-ils compensés par des journées de forte occupation? Non, puisque le jour de la plus importante concentration de patients, on en dénombrait 1101, soit à peine un pourcentage (de 85 pour cent) que certains retiennent comme "normal" dans un hôpital de cette dimension; on ne relève d'autre part que quelques jours où le total a dépassé 1050 malades; d'avantage: les journées de plus de 1000 malades sont relativement rares. Dans la perspective de nouvelles constructions et aménagements, on évoquait dans la presse ces dernières semaines des risques de "surdimensionnement" dans la région de Vevey-Montreux; et en effet, pour 405 lits en 1977, on enregistre un taux d'occupation de 57,6

pour cent à Montreux, 69 pour cent de la Providence et 64,7 pour cent au Samaritain, soit une moyenne régionale de 62,4 pour cent, ou 253 lits occupés en moyenne et 152 inoccupés! A l'autre bout du canton, à Yverdon, sur 194 lits disponibles, une pointe de 173, mais une moyenne de 141 et un minimum de 75...

Au total, un taux vaudois d'occupation de l'ordre des deux tiers dans les "hôpitaux généraux": sur 3100 lits en 1977, en moyenne journalière 2100 sont occupés et 1000 vides.

Ces chiffres, toutes réserves faites, parlent d'eux-mêmes si on se souvient qu'un taux de 80 à 85 pour cent est considéré généralement comme satisfaisant (il faut tenir compte des "saisons creuses", des week-ends pendant lesquels de nombreux malades rentrent chez eux (1)).

Un lit vide sur trois, c'est beaucoup. C'est

beaucoup trop, sachant que certains hôpitaux envisagent (pour le prestige?) d'accroître encore — et malgré la tendance générale à "l'amaigrissement" que nous signalions plus haut — leur capacité de réception; sachant aussi que l'accroissement considérable du nombre de médecins à disposition sur le "marché" pour les années qui viennent va diminuer, sinon le nombre des hospitalisations, au moins la durée de ces hospitalisations; sachant enfin que le développement des soins à domicile devrait retarder les hospitalisations ou les éviter et faciliter un retour plus prompt des patients dans leur foyer.

De telles données doivent avoir un retentissement sur la politique de formation des médecins, qui dépend jusqu'ici essentiellement du

• SUITE ET FIN AU VERSO

1975: un milliard pour la santé publique

En 1975, selon les estimations de l'Office de statistiques de l'Etat de Vaud, environ 1.050 millions ont été dépensés pour la santé publique dans le canton de Vaud. Soit près de Fr. 2.000.— par an et par habitant.

Près de la moitié a été consacrée à l'hospitalisation. Soit 37 pour cent pour l'exploitation hospitalière (en incluant les établissements à but lucratif et les établissements médico-sociaux pour la part conventionnelle des prestations concernant les malades chroniques), 10 pour cent pour la construction et 1 pour cent pour le service de la dette.

Les honoraires pour les médecins praticiens, médecins dentistes, chiropraticiens et physiothérapeutes se montent à 31 pour cent, dont les 2/3 pour les médecins praticiens (évaluations d'après les revenus moyens estimés pour la Suisse).

Les produits pharmaceutiques représentent environ 10 pour cent (évaluation par analogie

avec la Suisse, et fonction de la densité médicale.)

La part des soins à domicile est faible. (Il conviendrait d'ajouter à ces sommes les parts consacrées pour la psychiatrie ambulatoire: secteur policlinique ainsi que les tâches de différents autres organismes.)

Sous la rubrique "divers" sont inscrits 40 millions. C'est une estimation générale, qui inclut les frais d'administration des caisses maladie, le coût des recherches non incluses ailleurs, les salaires du DIP pour l'enseignement médical, etc.

Selon Gygi et Henny, on a dépensé 9,9 milliards en Suisse pour la santé publique en 1975. Pour 8,3 pour cent de l'ensemble des habitants de la Suisse, Vaud comprendrait le 10,6 pour cent de l'ensemble des dépenses de santé. Les estimations de l'Office de statistiques vaudois pour la Suisse sont supérieures à 10 milliards. On peut dire, grosso-modo, que Vaud compte 10 à 10,5 pour cent de l'ensemble des dépenses de santé en Suisse.

En rapportant les montants par habitant, les dépenses de santé dans le canton de Vaud sont

d'environ 27-28 pour cent supérieures à la moyenne helvétique. Toutefois, le canton offre des services et des prestations à des malades provenant d'autres cantons ou pays. Aussi, le calcul des dépenses par résident sur sol vaudois doit-il en tenir compte; mais il est vraisemblable que le montant par habitant résident est d'environ un quart supérieur à la moyenne helvétique.

Cette estimation globale pour Vaud paraît plausible. La répartition des dépenses par grands groupes est d'ailleurs voisine de l'étude citée pour la Suisse. D'une part, Vaud est l'un des cinq cantons qui dispose d'un hôpital universitaire; c'est une source de dépenses qui explique la position supérieure à la moyenne suisse. D'autre part, le canton est dans une phase importante d'investissements hospitaliers: ceux-ci constituent environ un cinquième du total suisse en 1975. En outre, la densité médicale du canton est parmi les plus élevées de Suisse. En matière de santé, l'"offre" conditionne la "demande"; il n'est donc pas étonnant que les dépenses soient supérieures à la moyenne helvétique dans le canton de Vaud.

Hôpitaux « généraux » dans le canton de Vaud : en moyenne mille lits vides par jour

nombre de malades "disponibles". On sait que la tendance dominante dans les milieux influents de la Faculté de médecine de Lausanne est à l'instauration d'un "numerus clausus" (il est piquant de constater qu'à Genève la tendance est exactement opposée) : raisonnablement en vase clos selon lequel il n'y aurait pas assez de malades pour former des étudiants ; raisonnement dispendieux en ce qu'il encourage, à l'image d'une certaine médecine marchande, l'extension des hôpitaux ; raisonnement à courte vue où on n'imagine une formation que dans les hôpitaux — qui ne voient qu'un faible nombre de malades —, voire à l'hôpital universitaire — qui en compte un nombre encore plus faible.

Une révision du plan hospitalier vaudois en cours, ainsi que l'a annoncé à plusieurs reprises le conseiller d'Etat Claude Perey. Ce travail devrait être mené sous le signe des "économies". On peut espérer qu'elles ne seront pas faites en diminuant la masse des personnels ou en la stabilisant, mais en évitant des investissements de surdimensionnement qui infèrent des frais d'exploitation supplémentaires, parmi les moindres de leurs conséquences fâcheuses ; il faudra aussi dissocier l'intérêt médical et l'intérêt financier, comme le dit Pierre Gilliland dont nous avons souvent répercuté les thèses ici-même, et gommer enfin les vraies rentes de situation que suppose le maintien d'un système de santé archaïque.

1) On sait aussi que la rigidité des habitudes acquises va à l'encontre d'une flexibilité indispensable : on fait venir les malades le lundi, on les fait ressortir le vendredi ; il est bien normal de laisser libres les personnels hospitaliers pendant les week-ends ; mais une meilleure planification, selon certains, permettrait, dans la situation actuelle, de diminuer de 5 à 10 pour cent le nombre de "journées", sans dommage aucun pour les malades.

Jura : une image plus nette

"La mode de l'information tapageuse veut qu'une échauffourée à Moutier fasse plus de bruit que la rédaction d'une Constitution cantonale", note Vincent Philippe dans son excellent livre "Le Jura République" (Editions 24 heures, 1978). En réalité, il s'agit probablement autant d'une tendance de la presse que d'une inclinaison de l'esprit humain. Lecteurs et téléspectateurs retiennent en général plus facilement les images et les mots qui rejoignent des préjugés et des mythes.

Toute information rigoureuse se heurte à cette barrière des schémas et des clichés. Ainsi, longtemps les Suisses se sont-ils méfiés des Juraissiens — terroristes, gauchistes, etc — qui recouraient à des méthodes jugées "étrangères". Alors que des comités et mouvements pour la libération des peuples et de tous les continents se constituaient dans toutes les grandes villes suisses, pas une manifestation pour le Jura ! Ni en 1968, ni dans les années 70. Et les Juraissiens n'ont pu compter que sur le langage de la violence pour se faire entendre et reconnaître par l'opinion publique.

Aujourd'hui toute la Suisse officielle — autorités fédérales et autorités cantonales, grands partis etc — affiche au garde-à-vous fédéral une unanimité impressionnante en faveur de l'admission du Jura dans la Confédération. Et toute la presse suit le mouvement dans une information très complète et vivante. En direct, c'est un événement historique et une leçon de démocratie que des minorités d'autres pays suivent avec passion.

Les journaux, la radio et la télévision rivalisent de moyens pour présenter des dossiers bien documentés, très didactiques. Enfin des mots et des images qui montrent tous les aspects de la question jurassienne. Qui parlent souvent un langage clair que tous les Suisses comprennent et reconnaissent. Même s'ils ne manifestent guère leur intérêt et leur sympathie, leur image du Jura devient plus nette.

A plusieurs reprises divers milieux ont critiqué l'opacité et la pauvreté des informations officielles. Avec raison. Car l'Etat fédéral s'expliquait toujours avec le papier, le texte et la mise en page d'une bible bon marché. A décourager les meilleures volontés. Enfin, "les explications du Conseil fédéral" au sujet de la votation populaire du 24 septembre sont lisibles, compréhensibles. Enfin une synthèse attrayante avec des photos, des cartes, un graphique, des titres et des sous-titres. Certes, ce n'est pas encore un dépliant publicitaire en couleurs et synoptique, mais le progrès est évident. Question de budget peut-être, mais aussi d'imagination.

Saura-t-on un jour combien de citoyens ont demandé "de plus amples détails" auprès de l'Office central fédéral des imprimés ? Car les "explications" et les "préoccupations" du Conseil fédéral, tenant compte des principaux arguments des anti-séparatistes, sont très complètes et au-dessus de tout soupçon. Il reste à souhaiter que le même effort d'information synthétique et attrayante soit poursuivi lors des prochaines votations. Exercice difficile mais non impossible qui devrait contribuer à inciter la population à s'intéresser et à participer en connaissance de cause à la vie politique.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Echecs et politique

Encore les échecs !

Très remarquable, l'attitude des journaux vis-à-vis du championnat du monde qui se déroule actuellement aux Philippines.

Et tout d'abord ceci que les journaux *parlent* du championnat — même les journaux romands ! Même les journaux italiens.

Or tout joueur d'échecs sait que jusqu'à date récente — plus précisément jusqu'au championnat qui opposa voici six ans le Soviétique Spassky à l'Américain Fischer — ces mêmes journaux ignoraient à peu près complètement

le monde des échecs et qu'à moins d'acheter la NZZ, ils devaient se résigner à ne connaître les résultats d'un tournoi qu'avec beaucoup de retard.

Mais Fischer est venu — et Fischer était américain et son adversaire soviétique. Aujourd'hui, le champion du monde Karpov est soviétique et son challenger apatride, ayant "choisi la liberté", réfugié en Suisse, etc!

Cela donne ceci: par exemple, la douzième partie rapportée par la *Tribune-le Matin*. On nous apprend que Karpov joue un bon onzième coup (point d'exclamation). Puis son adversaire, Kortchnoi, joue lui aussi un bon coup (le douzième). Puis au quatorzième, il poursuit par un très bon coup (deux points d'exclamation). Au 28e coup, il récidive (deux points d'exclamation). Puis le Soviétique commet une erreur au 42e coup (un point d'interrogation). Puis Kortchnoi conclut par un bon 43e coup (un point d'exclamation). Puis... la partie se termine par la nullité!

Comme quoi la passion politique n'est pas nécessairement bonne conseillère en matière d'échecs!

Depuis mon article du 7 septembre, où je parlais des petits ordinateurs qu'on propose depuis quelques temps, susceptibles de jouer aux échecs, un ami (Laurent Bonnard) m'a passé des parties jouées par les dits et parues dans la revue *Science et Vie* de juin 1978. J'écrivais que le niveau de jeu de ces computers était en dessous du médiocre. Au vu des cinq parties que j'ai sous les yeux, les trois premières opposant *Chess-Challenger* à *Compu-Chess* et les deux dernières mettant en présence chacun des deux ordinateurs au joueur français Alain Ledoux, je nuancerai mon jugement: *Compu-Chess* joue plus mal que le débutant qui fait ses premiers pas, et si vous désirez un partenaire, vous avez intérêt à enseigner les règles du jeu à votre grand-mère ou à votre petit-fils ou à n'importe quel ami de bonne volonté! Contre Ledoux, *Compu-Chess* est mat au 13e coup, sans que son adversaire ait joué de coup extraordinaire ni même inattendu. Contrairement

à ce qu'affirme le fabricant, il est incapable de résoudre un problème de mat en deux coups malgré plusieurs heures de réflexion! Bref, nous nous trouvons devant une mystification. *Chess-Challenger* est un peu meilleur. Indépendamment du fait qu'il gagne (en 8 coups!) l'une des trois parties qui l'opposent à *Compu-Chess* (les deux autres se terminant par la nul-

lité, après un assaut plus ahurissant que les pires "parties de café"), il tient tout de même 31 coups contre Ledoux — mais de nouveau, même l'amateur le plus modestement doué aurait mieux joué, et surtout aurait abandonné dès le 16e coup, la partie ne présentant plus d'intérêt.

J.C.

Le franc au secours des finances

Alors que chacun pensait que le nouveau régime financier (TVA à 7 pour cent, IDN allégé) ne serait pas soumis au vote populaire avant 1980, le climat électoral 1979 étant jugé défavorable et encore plus l'impressionnante série de récents votes populaires négatifs, voilà que, se reprenant en main, les partis gouvernementaux optent pour une procédure accélérée. Ce serait pour février déjà.

Qu'est-ce qui justifie ce retournement?

Curieusement, ce ne sont pas les problèmes budgétaires. Les milliards de déficit accumulés sur quelques années font moins peur!

Il est difficile, il est vrai, de prétendre que l'inflation va être relancée par ces déficits alors qu'elle est aujourd'hui nulle, malgré l'augmentation considérable de la masse monétaire.

Le Conseil fédéral va jouer à fond, cette fois, la carte conjoncturelle telle qu'elle résulte de la folle hausse du franc.

Sa nouvelle argumentation est à deux faces: — devant les difficultés de l'industrie d'exportation, il soulignera que la TVA allège les charges des exportateurs: ces derniers pourront en effet se faire rembourser la part de TVA qui charge les produits destinés à l'étranger, ce qui n'est pas possible, rappelons-le, avec l'actuel régime de l'ICHA.

Aux jusqu'aboutistes de la droite, le Conseil fédéral fera valoir que l'équilibre budgé-

taire n'est plus un absolu: dans les circonstances actuelles, la priorité doit être donnée à la lutte contre la récession.

La dramatisation de la hausse du franc suffira-t-elle pour que tombe l'opposition à la TVA?

Deux points sont sous-estimés par les statégies.

Si les difficultés économiques croissent de nouveau, elles provoqueront un réflexe populaire négatif. Quand ça va moins bien, pas d'impôts nouveaux!

Au coeur du problème de l'appréciation du franc, on retrouve l'extraordinaire bénéfice de notre balance des paiements, dont le revenu des placements suisses à l'étranger, dont le bénéfice des holdings; on retrouve encore l'activité des banques et leurs opérations internationales.

Les socialistes ont fait, dans la discussion sur le nouveau programme financier, des propositions pour imposer le commerce des devises et pour frapper de l'impôt anticipé les opérations fiduciaires.

Si ces propositions étaient, totalement, écartées, il sera difficile de dramatiser les problèmes du franc alors même que des initiatives permettant de lutter contre l'appréciation de notre monnaie sont déclarées inopportunes.

Sans un changement d'attitude des partis de droite — que les votes en commissions parlementaires ne laissent pas présager — le nouveau scénario, celui de la dramatisation conjoncturelle risque fort d'être à son tour inopérant.

Personne n'en avait pipé mot : 885 tonnes de mazout dans la nature à Saint-Triphon... en juin dernier !

150 tonnes n'ont pas été récupérées - nappe phréatique touchée

A-t-on caché à l'opinion une importante fuite de mazout aux Raffineries du Sud-Ouest de Collombey ? Oui !!! L'aveu est venu officiellement, hier, des membres de la direction de cette entreprise, qui, suite à notre coup de téléphone, ont improvisé une petite conférence et une visite des lieux de l'accident. Il ne fait plus aucun doute maintenant qu'en date du 11 juin dernier, 1067 m3 de mazout, soit 885,610 tonnes ont débordé d'une cuve. Pourquoi ? Selon M. Steiner, directeur administratif, il s'est agi de l'erreur d'un pompiste. Ce dernier, forte-

ment éprouvé par cet incident, a donné sa démission après plus de 10 ans de loyaux services, explique M. Steiner. Que s'est-il exactement passé ? Que ce soit le directeur administratif ou l'ingénieur chargé de la sécurité au sein de l'entreprise, tous nous ont répondu très franchement. Hélas, il est malheureusement aussi probable que 159 tonnes de mazout se baladent sous une cuve, mais sur la nappe phréatique. Sans un entre-filet paru dans « Domaine public », l'opinion n'en aurait peut-être jamais rien su...

Ainsi les menaces à peine voilées de Gil Stauffer dans le dernier numéro de DP ont-elles rapidement porté quelques fruits ! La direction des Raffineries de Collombey, vendredi déjà, fournissait assez de détails à "L'Est vaudois" pour que les lecteurs de ce "quotidien des Alpes vaudoises, de la Plaine du Rhône et de la Riviera lémanique" soient au parfum le lendemain (titre et "chapeau" ci-dessus).

"L'Est vaudois" donne en outre les précisions suivantes sur l'accident. C'est dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 juin dernier que, à la suite d'une erreur de manutention au cours du remplissage de cuves à proximité de la gare de triage de St-Triphon, 885 tonnes de mazout ont "débordé".

Alerte le dimanche matin : la police est avertie ainsi que le Service cantonal des eaux à Lausanne ; les responsables de la "sécurité" de Collombey se mettent au travail ; 443 tonnes de mazout sont immédiatement récupérées au

moyen de pompes adéquates ; une certaine quantité de mazout sera par la suite "sauvée" grâce à un procédé permettant de séparer l'eau du mazout.

Aujourd'hui, il reste encore quelque 150 tonnes "sous surveillance constante" — pas davantage, selon les responsables des raffineries — sous une cuve, dans un rayon de trente mètres : les joints de soutènement ont cédé (on procède annuellement à deux contrôles de l'imperméabilité des installations en question). "Il semble que la nappe phréatique soit atteinte". Premières leçons : Collombey a donné de nouvelles consignes de "sécurité", "beaucoup plus strictes" ; et les spécialistes de la société étudient un nouveau modèle de joints qui sera proposé au Service des eaux du canton de Vaud...

Il reste que du 11 juin au 15 septembre, aux Raffineries de Collombey, le silence était d'or (noir).

BAGATELLES

La "Revue économique et sociale" s'occupe beaucoup des multinationales. Dans son numéro de mai 1978, Jacques Marmier conclut

en ces termes une réponse à la question : Les sociétés multinationales spéculent-elles sur le marché des devises ? "A notre avis, les accusations portées dans ce domaine contre les SMN ne résistent pas à l'examen. Il nous sem-

ble plutôt que les détracteurs, en ignorance de cause, ajoutent ce grief à leurs critiques envers les SMN et par là à notre système économique. Le problème se pose alors en termes politiques. C'est ce que laissait déjà comprendre l'appartenance économique et politique des auteurs des accusations citées" (La CISL, les syndicats suédois et une conseillère nationale socialiste — ndlr)

* * *

Nécrologie de Virgile Rossel (1858-1933) dans l'Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique pour 1934. A propos de l'élection au Tribunal fédéral, en 1912, Bénigne Mentha, auteur de l'article, note que l'avènement du Code civil suisse allait faire perdre de son importance à l'enseignement du droit en langue française à l'Université de Berne et il ajoute : "C'est ce qui décida le professeur jurassien à représenter son demi-canton au Tribunal fédéral à Lausanne" (page 185 de l'annuaire cité). Que recouvrait au juste cette expression de "demi-canton" ? L'auteur de l'article étant décédé depuis lors, on ne le saura jamais !

* * *

Conclusion du commentaire de "Blick" consacré à la publication, dans la presse socialiste alémanique, du procès verbal d'une séance du comité de la société zurichoise des officiers : "Précisément la société zurichoise des officiers a souvent protesté, avec raison, contre la subversion de gauche. Elle ne devrait pas, quant à elle, diffuser des idées subversives". Pour la "Neue Zürcher Zeitung", c'est un "journal de boulevard" romand, "24 Heures" de Lausanne, qui a trouvé le titre le plus piquant en annonçant "Petit putsch militaire à la sauce zurichoise".

* * *

Depuis sa tournée avec le cirque Knie en 1977, toute la Suisse connaît le cabarettiste lucernois Emil (Steinberger). Il y a quelques temps, le journal "Finanz und Wirtschaft" lui donnait l'occasion d'expliquer sa conception des placements de capitaux dans une colonne. Emil s'en est tiré avec élégance et ses remarques ne permettront à personne de spéculer.